Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251201-D20251250-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 01/12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **premier décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **11**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **13**
Date convocation : **22.11.25**	Date affichage : **22.11.25**	Secrétaire Séance : **Jean-Yves QUEFFELEC**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Jean-Yves QUEFFELEC, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, Mme Christine LE SAUX, M. Gilles FLAVIGNY, M. Lionel JAM, Mme Lucie RUCH,

Absent(s) excusé(s) :,M. Philippe LE GUEN (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), M. Samuel JAMET (Pouvoir à M. Éric BIZOUARN), M. Charles DAVY LE BOLLOCH, Mme Océane LE JONCOUR.

D.2025.10-50 – Règlement du cimetière

Il est d'usage qu'un règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière communal. Actuellement il n'existe pas de règlement écrit.

Ledit règlement sera affiché à l'entrée du cimetière et tenu à disposition du public en Mairie. Un exemplaire en sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat ou du renouvellement d'une concession.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le règlement du cimetière présenté en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le présent règlement.

Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)